

Contrôleur général
Grégory ALLIONE

Marseille, le 14 DEC. 2021

Chef de corps
Directeur départemental des services
d'incendie et de secours
des Bouches-du-Rhône

Le chef de corps
Directeur départemental

à

Dossier suivi par : CNE Arnaud GAILLARD
Pôle action et anticipation
Groupement prévision et aménagement du territoire
N° 320411

Monsieur Nicolas ISNARD
Président du conseil de territoire du Pays
Salonais
Territoire du Pays Salonais
281 Boulevard Maréchal Foch
BP 274



13666 SALON DE PROVENCE CEDEX

Objet : Contribution SDIS 13 sur la modification simplifiée n°9 du PLU de la commune de La-Fare-les-Oliviers.

Réf. : Courriel reçu en date du 22 septembre 2021.

Par courrier électronique cité en référence, vos services ont sollicité le service départemental d'incendie et de secours (SDIS), concernant la modification simplifiée n°9 du PLU de la commune de La-Fare-les-Oliviers.

Dans l'attente de l'approbation de la modification simplifiée n°8 qui traite l'intégration du risque incendie de forêt dans le PLU veuillez trouver ci-dessous des observations complémentaires.

1. Observation relative au règlement écrit :

Dans les articles 4 « Desserte par les réseaux » propre à chaque zonage, il convient d'ajouter un paragraphe supplémentaire (« 4.5 ») dédié à la défense extérieure contre l'incendie (DECI) indiquant que : « Toute délivrance d'autorisation d'urbanisme est subordonnée au respect du règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie en vigueur ».



Contrôleur général
Grégory ALLIONE
P/O Lieutenant Colonel DUMAS